

2019_CT2_558

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision d'une autorisation de programme et de son affectation

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Héléne – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DEVESEA Brigitte – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_558- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 12 décembre 2019

02_1_07

■ **Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision d'une autorisation de programme et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_558-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13754

■ Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision d'une autorisation de programme et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractères pluriannuels se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminés, acquises ou réalisées.

Il convient aujourd'hui de réviser le montant d'une autorisation de programme existante compte tenu des modifications de la programmation des grosses réparations et des rénovations sur les déchèteries de Rousset, Eguilles, Meyreuil et Bouc-Bel-Air (mise en place de plate-formes pour les déchets verts, de caissons supplémentaires ...). Ces programmes de rénovation ont pour but d'assurer un meilleur accès aux services en déchèterie pour les habitants dans un cadre sécuritaire.

L'opération d'investissement 173, relative à l'extension rénovation déchèterie, d'un montant de 4.983.000€ au 1^{er} janvier 2019 (délibération FAG 122-4939/18/CM), inscrite au Budget SPED 05 enregistrée dans l'autorisation de programme 2015-3 (DI173AP) du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1.834.913€TTC.

Cette révision porte le montant de la DI173AP d'un montant de 4.983.000€TTC avant révision à un montant révisé de 6.817.913€TTC.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_558-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à l'ouverture et de modification d'autorisation de programme du budget annexes SPED du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et l'affectation d'une autorisation de programme existante pour un montant de 6.817.913€TTC..
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'autorisation de programme 2015-3 (DI173AP) relative à l'extension rénovation déchèterie pour un montant total révisé de 6.817.913€TTC.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_558-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Service Publics d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 173, nature 2128, fonction 7213, autorisation de programme 2015-3 (DI173AP).

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Annexe Service Publics d'Élimination des Déchets - Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

DI173AP :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2019 : 2 747 913 €

CP 2019 inscrit (après BS et DM) : 1 020 000 €

CP 2020 : 1 850 000 € T.T.C

CP 2021 : 200 000 € T.T.C

CP 2022 : 500 000 € T.T.C

CP 2023 : 500 000 € TTC

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_558-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision d'une autorisation de programme et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_558- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020
